

FICHE DE POSTE

Chargé-e de mission Coopération régionale en Santé Agence Régionale de Santé de Mayotte

IDENTIFICATION DU POSTE

Famille Professionnelle : Coopération/Développement, Santé

Fonction : Chargé-e de mission coopération régionale en santé, disposant d'un master en Coopération et/ou Développement ou d'une expérience antérieure de coopération sanitaire internationale.

Date prévisionnelle de prise de fonction : CDD 6 mois renouvelable – poste disponible de suite

Localisation : Centre Kinga, Kawéni, Mamoudzou, Mayotte.

Position dans la structure : Cadre A, placé sous l'autorité de la directrice générale de l'ARS Mayotte

Présentation de l'Agence régionale de santé de Mayotte :

Mayotte est dotée de sa propre Agence Régionale de Santé (ARS) depuis le 1er janvier 2020.

Celle-ci a pour mission de définir et de coordonner la politique de santé sur l'ensemble de l'île.

L'ARS de Mayotte, dotée de 155 collaborateurs, couvre tous les domaines de la politique de santé : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaire, l'organisation de l'offre de soins dans le secteur sanitaire et médico-social. Elle comporte :

- une Direction de la Santé Publique (DSP), regroupant les services « santé environnement », « prévention et actions de santé », « veille et sécurité sanitaire » et « lutte anti-vectorielle » ;
- une Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie (DOSA), regroupant les services « établissements de santé », « soins de proximité et animation territoriale », « offre médico-sociale » ;
- un Secrétariat Général, comportant les services « ressources humaines » et « informatique », ainsi que les cellules « budget », « achats et marchés » et « logistique ».

Sont par ailleurs directement rattachés à la direction générale les conseillers médicaux et la mission « inspection-contrôle », ainsi que les services « études et statistiques », « communication », ainsi que par un chargé de mission « plans, programmes et fonds européens » et par un-e chargé-e de mission coopération régionale.

Situation sanitaire et sociale à Mayotte :

Mayotte est un archipel de l'océan indien, de plus de 270 000 habitants (évaluation 2019 - INSEE).

Département français depuis 2011, il présente des caractéristiques démographiques et sanitaires hors normes. C'est le département le plus jeune de France : la moitié de la population a moins de 18 ans.

Sa croissance démographique est très rapide, résultant d'une forte natalité (+ 42 % de naissances entre 2013 et 2018) et d'une forte immigration. Il accueille en effet une forte proportion de résidents étrangers, essentiellement en provenance des Comores, dont une partie est en situation irrégulière et en état de précarité sanitaire et sociale.

Le contexte sanitaire est lui aussi spécifique, avec un besoin croissant de prise en charge d'une

population migrante très précaire, une progression importante des maladies chroniques (cancers, addictions, maladies nutritionnelles et métaboliques), et un impact de l'environnement et des conditions de vie qui pèsent encore lourdement sur la santé.

La densité médicale y est basse, avec une faible représentation de la médecine libérale ; un secteur médico-social inexistant il y a 10 ans, en plein essor désormais ; un centre hospitalier, qui gère – outre le site principal de Mamoudzou, un réseau de dispensaires et des « centres de référence » périphériques, assurant une permanence des soins décentralisée. Le CHM est concerné par un ambitieux projet d'extension/restructuration/reconstruction à court terme.

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

OBJECTIFS ET ENJEUX

Une partie importante de la population de Mayotte – une personne sur deux - est originaire des Comores toutes proches ou, dans une moindre mesure, de Madagascar. Et le rythme des arrivées ne fléchit pas, compte tenu des disparités de niveau de vie et de développement, entre Mayotte et les îles voisines. Cette situation, qui génère de fortes tensions au sein de la société mahoraise, explique également la saturation des services publics d'éducation et de santé, dont le dimensionnement n'est pas adapté à la forte croissance démographique (+ 3,8 %).

Les populations migrantes, qui vivent à Mayotte dans des conditions pourtant précaires (logements insalubres sans eau potable ni électricité) espèrent ainsi accéder à une activité économique même informelle et à des services publics inexistantes ou inaccessibles aux Comores, éducation et santé notamment.

Le gouvernement français, soucieux de freiner l'exode des populations comoriennes, a bâti un ambitieux programme de développement France-Comores (PDFC) 2021-2023, doté de 150 M€ et géré par l'Agence française de Développement (AFD) qui comporte notamment un important volet « santé » de 44 M€ et, au sein de celui-ci, un programme de coopération régionale en santé doté de 8M€,

L'ARS de Mayotte est chargée, dans une phase préliminaire, de contribuer, en lien avec l'AFD et Expertise France, ainsi qu'avec l'ARS de la Réunion, de contribuer à la définition de ce programme de coopération régionale.

MISSIONS

Sous l'autorité de la directrice générale, le-la chargé-e de mission assure :

- L'animation du réseau des partenaires de la coopération régionale en santé ; organisation des temps de travail entre eux, à Mayotte, à la Réunion ou aux Comores ; production des documents préparatoires et comptes rendus
- L'identification des personnes ressources sur les différentes thématiques retenues par les partenaires ; organisation des missions d'expert ; appui à la production et à la restitution de leurs travaux ;
- Les relations avec les gestionnaires du PDFC et de son volet santé à Paris (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, AFD, Expertise France) ;
- La mobilisation des institutions mahoraises et réunionnaises de la coopération en santé (hôpitaux, associations, collectivités) ;
- Les relations avec l'ensemble des partenaires français (Ambassade, AFD) et comoriens aux Comores ;
- Le suivi de la situation sanitaire dans l'océan indien, et plus précisément aux Comores et à Madagascar ;
- Le suivi du budget de la coopération sanitaire, en lien avec la secrétaire générale de l'ARS, et – en tant que de besoin – de la consommation des fonds européens ;
- L'appui aux acteurs de la coopération dans le montage, le suivi et l'évaluation des projets de coopération décentralisée en santé ;

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises :

Cadre A

Expérience en gestion de projet en lien avec des partenaires institutionnels et administratifs exigée ;
Expérience antérieure en coopération sanitaire appréciée ;
Expériences au sein d'une ARS appréciée.

Compétences professionnelles requises :

Connaissances :

- Organisation et fonctionnement du système de santé
- Aide au développement

Savoir Faire :

- Capacités d'analyse
- Animation de réseaux de partenaires et d'acteurs
- Prise de décision et initiative
- Capacités de négociation
- Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse
- Organisation et gestion de projet

Savoir Être :

- Sens de la communication et du dialogue, du partage d'information
- Capacité à travailler dans l'urgence et grande disponibilité
- Sens du relationnel et aptitude au travail en équipe
- Capacité d'adaptation
- Réactivité et capacité d'investissement rapide sur des dossiers inopinés
- Disponibilité

Nota : comme tous les autres postes de l'ARS, ce poste est ouvert à la candidature des travailleurs en situation de handicap.

CONTACT

Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire :

Gilles Renaud, directeur de cabinet

gilles.renaud@ars.sante.fr

Tél : 02 69 63 87 31

Candidature à transmettre, accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation, au service des
Ressources Humaines :

Agence Régionale de Santé de Mayotte

Centre Kinga

90, route nationale - Kawéni

97600 MAMOUDZOU

Mail : ARS-MAYOTTE-RECRUTEMENT@ars.sante.fr

Date limite de réception des candidatures : 30 juillet 2021